

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2018 – 06 – 10 - PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL : CONVENTIONS D'OCCUPATION AVEC SNCF RÉSEAU ET SNCF MOBILITÉS ET MISE À DISPOSITION DES TERRAINS AU BÉNÉFICE DE LA COBAS

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Jacques CHAUVET, Sylviane STOME, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION

Patrick MALVAES donne procuration à Xavier PARIS
Sylvie BANSARD donne procuration à Evelyne DONZEAUD
Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ
Alain POLI donne procuration à André CASTANDET

ABSENT

Jérémy DUPOUY

Tony LOURENÇO a été nommé secrétaire de séance

Dans le cadre des travaux de réalisation et d'aménagement du Pôle d'Échange Multimodal, la ville de Gujan-Mestras doit mettre à la disposition du maître d'ouvrage, la COBAS, les terrains nécessaires à la réalisation du projet.

Ce projet est situé en grande partie sur des emprises du domaine public communal mais également, à la marge, sur quelques emprises relevant de la propriété de la SNCF Réseau d'une part, et de la SNCF mobilités d'autre part. A ce titre, et dans l'attente de la signature de la convention de transfert de gestion à intervenir, SNCF propose, pour permettre la réalisation des travaux, de mettre également à la disposition de la commune le foncier nécessaire à travers une convention d'occupation temporaire.

Les projets de conventions sont joints à la présente délibération et seront consentis à titre gracieux, la ville mettant ensuite à disposition de la COBAS le foncier pour permettre la réalisation des travaux.

Je vous remercie donc de bien vouloir :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions dont les projets sont joints à la présente délibération ;
- autoriser la mise à disposition de la COBAS, le temps des travaux, du foncier nécessaire à la réalisation du Pôle d'Échange Multimodal, conformément au plan d'aménagement joint à la présente délibération et faisant apparaître le périmètre des travaux.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras



Affiché le 22 juin 2018
GUJAN-MESTRAS le 22 juin 2018